

## "une opportunité d'amplifier les relations Éducation nationale/missions locales" (S. Charrière)

7-9 minutes

"Les missions locales et l'Éducation nationale travaillent déjà ensemble [mais] l'obligation de formation des 16-18 ans doit être une opportunité d'amplifier ces relations, en les adaptant à ce public particulier", déclare à AEF info le 22 mai 2019 la députée Sylvie Charrière ([LaREM](#), Seine-Saint-Denis), chargée d'une mission sur l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans. Le rapport de mission, qui devait initialement être rendu fin juillet 2019, devrait finalement l'être "fin septembre - début octobre" 2019, pour une entrée en vigueur de la mesure à la rentrée 2020. Dans ce point d'étape sur la mission qu'elle mène avec Patrick Roger, président de la mission locale et de la maison de l'emploi de Strasbourg, Sylvie Charrière évoque en particulier l'impact de cette réforme pour les missions locales.



Sylvie Charrière, députée LaREM, Seine-Saint-Denis Assemblée nationale

**AEF info :** Dans le cadre de l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans prévue par le projet de loi "pour une école de la confiance" ([lire sur AEF info](#)), vous avez été chargée, avec Patrick Roger, président de la mission locale de Strasbourg, et trois inspecteurs généraux (1), de conduire une mission afin de mettre en œuvre cette obligation. Où en êtes-vous et quels sont vos principaux axes de travail ?

**Sylvie Charrière :** Nous avons commencé les auditions et visites

de terrain. Nous continuerons à rencontrer les principaux acteurs concernés dans les mois à venir. Nous rendrons notre rapport fin septembre – début octobre, ce qui laisse un an avant l'entrée en vigueur de l'obligation de formation des 16-18 ans, en septembre 2020.

Le Premier ministre, par l'intermédiaire de sa lettre de mission, a défini les thèmes sur lesquels nous devons travailler : comment mieux prévenir le décrochage, comment améliorer le système d'information et les PSAD (plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs). Nous nous penchons aussi sur les droits et devoirs des jeunes, sur l'offre de formation, l'implication des entreprises et la gouvernance de la politique publique.

**AEF info : Quel est le sujet sur lequel vous travaillez en priorité ?**

**Sylvie Charrière** : Nous allons étudier d'abord le système d'information et nous produirons un premier avis sur ce thème fin juillet. Aujourd'hui, le système interministériel d'échanges de données (SIEI), qui devrait permettre de savoir à un instant donné où se situent tous les jeunes, n'est pas assez performant.

En lien avec le chantier actuel de refonte de ce système interministériel d'échanges de données porté par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, nous examinons les possibilités d'un signalement plus proche encore des jeunes décrocheurs identifiés et d'intégration de l'ensemble des jeunes soumis à l'obligation de formation.

Autre difficulté à surmonter : alors qu'actuellement, le recensement des décrocheurs se fait deux fois par an (en novembre puis en février), le futur dispositif prévoit de fournir les données au fil de l'eau.

**AEF info : Quelles seront les implications pour les missions locales de la mise en œuvre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans ?**

**Sylvie Charrière** : Les missions locales seront bien évidemment au cœur de cette obligation de formation puisqu'elles seront en charge de la vérification de celle-ci. Nous avons bien conscience que cela peut représenter une évolution de pratiques pour elles (mise en place de l'obligation, suivi de l'obligation en temps réel). Partout sur le territoire, des solutions innovantes existent déjà et les missions locales travaillent avec les autres acteurs de la jeunesse. Il sera donc important de les accompagner tout en conservant la souplesse d'actions des différents acteurs du territoire.

*"Les sanctions ne paraissent pas être l'approche la plus efficace"*

**AEF info : Il est prévu que les missions locales soient "chargées de contrôler que tous les jeunes respectent leur obligation de formation". Envisagez-vous la mise en place de sanctions ?**

**Sylvie Charrière :** Cette approche ne paraît pas être la plus efficiente. Nous privilégions davantage l'accompagnement et l'adhésion du jeune et de sa famille pour rendre cette obligation pleinement effective et passer de la logique d'un droit formel à un droit réel.

**AEF info : Les missions locales auront-elles les moyens d'assurer cette nouvelle mission de suivi de l'obligation de formation ?**

**Sylvie Charrière :** Le gouvernement a annoncé 20 millions d'euros supplémentaires par an pour les missions locales à partir de 2020. Une des difficultés est de savoir combien de jeunes une mission locale va devoir gérer et de voir si les moyens seront en rapport avec les volumes.

**AEF info : En matière d'identification des décrocheurs, vous défendez la nécessité de mieux travailler l'articulation entre l'Éducation nationale et les missions locales, quelles sont les marges de progression ?**

**Sylvie Charrière :** Les missions locales et l'Éducation nationale travaillent déjà ensemble, notamment dans le cadre des Psad ou dans le cadre d'actions sur l'apprentissage ou de forums métiers. L'obligation doit être une opportunité d'amplifier ces relations, en les adaptant à ce public particulier.

**Établir un "abécédaire des bonnes pratiques" au sein des missions locales**



*Maison de l'emploi - P.*

### *Groslier*

La mission sur la mise en œuvre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans comportera un volet relatif à l'identification des bonnes pratiques au sein des missions locales. "Nous allons repérer les expérimentations qui réussissent dans toute la France pour rédiger une sorte d'abécédaire de ces bonnes pratiques", explique à AEF info **Patrick Roger, président de la mission locale et de la maison de l'emploi de Strasbourg**, chargé de la mission aux côtés de Sylvie Charrière.

Parmi ces bonnes pratiques figureront des expériences de missions locales hors mur, comme c'est le cas de celle de Strasbourg. "Nous avons réduit le nombre de points d'accueil et noué des partenariats avec des éducateurs de quartier et des associations, dont le centre socioculturel de Neuhof, détaille Patrick Roger. Le centre socioculturel repère les jeunes qui viennent faire de la danse, du sport, participer à une fête ou à un voyage organisé et fait également du porte-à-porte dans les QPV."

Ces jeunes sont ensuite redirigés vers la mission locale. "Elle les aide notamment à trouver un stage, indique Patrick Roger. Mais le centre continue à les accompagner en leur proposant des cours de FLE (français langue étrangère), d'estime de soi et d'informatique, ou encore des ateliers culturels et sportifs. Pour ces jeunes qu'on accompagne, le taux de réussite est de plus de 60 %."